**Évènement parallèle dans le cadre de la table ronde ministérielle sur le Sahel central**

**LA PROTECTION DES CIVILS DANS LE CONTEXTE DU SAHEL CENTRAL : UN MIRAGE DANS LE DESERT OU UN REVE A NOTRE PORTEE ?**

 **Évènement en ligne : 12 Octobre 2020, 17h00-19h00 CEST**

**Lien :** [**https://zoom.us/j/97785500884?pwd=M2RNck5mRjZuQVZSbUQ0Y0ZYNFEyUT09**](https://zoom.us/j/97785500884?pwd=M2RNck5mRjZuQVZSbUQ0Y0ZYNFEyUT09)

Alors que la crise au Sahel continue de se détériorer, les forces de sécurité sont confrontées à des défis importants pour répondre aux menaces complexes posées par la violence armée et l'insécurité. La manière dont les forces de sécurité mènent leurs opérations est essentielle à leur succès. Alors que des allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (DIH) persistent, que fait-on et que pourrait-on faire de plus pour améliorer le respect par les pays du Sahel de leurs engagements internationaux dans ces domaines et pour placer la protection des civils (PoC) au cœur de leurs efforts en matière de sécurité ? Ce panel explorera l’impact et les enseignements tirés des réponses militaires, y compris dans la mise en œuvre par la Force conjointe du G5 Sahel de son Cadre de conformité des droits de l’homme dans la région, et les lacunes qui existent dans la protection des civils. Il explorera les moyens de renforcer la participation de la population et des acteurs locaux pour répondre aux préoccupations de protection et de respect du droit international, tous les deux importants pour les préoccupations humanitaires.

**Objectif**

Lors de la réunion des hauts fonctionnaires du 8 septembre 2020, il y a été souligné que la crise au Sahel est une crise de protection. Un sentiment d'injustice au sein de la population est renforcé par un manque de confiance dans les institutions, y compris les forces de sécurité. De graves allégations de violation des droits de l'homme contre les forces de sécurité aggravent la crise et cette méfiance. Comme cela a été constaté lors de cette réunion, les forces de sécurité ont besoin d'un appui pour mettre au point des mesures institutionnelles et opérationnelles efficaces pour réduire les dommages aux civils, tout en renforçant leur confiance avec la population civile qu'ils ont pour mandat de servir. Certaines initiatives novatrices et pionnières sont en cours, y compris le travail de la Force conjointe du G5 Sahel, avec l'appui du HCDH et de CIVIC, et par extension, des éléments des armées nationales pour mettre en œuvre le Cadre de conformité.

Cet événement parallèle répondra aux appels pour un engagement plus important avec les forces de sécurité pour renforcer leur capacité de protection des civils, une composante essentielle de l'approche humanitaire et assistance et de l'approche nexus dans le centre du Sahel, sans laquelle la crise de protection et la méfiance du public envers les institutions ne feront que s’approfondir. Cela nécessite un soutien politique de haut niveau. Cet événement parallèle attirera l'attention sur cette question

importante, soulignant les efforts en cours et les recommandations pour la protection des civils que les ministres peuvent faire avancer lors de la table ronde.

**Intervenants et sujets :**

* **M. Julien Attakla-Ayinon (Modérateur)** - **HCDH, Coordonnateur du Projet d’appui à la Force conjointe du G5 Sahel dans la mise en œuvre du Cadre de conformité aux droits de l’homme et au droit international humanitaire :** «*Le Cadre de conformité des droits de l'homme et du droit international humanitaire de la FC-G5S en tant que l'un des outils et approches novateurs pour répondre aux menaces sécuritaires qui accompagnent les opérations militaires* »
* **M. Vianney Bisimwa**- **CIVIC, Directeur R****égional Sahel**: *“La réduction des risques pour les civils, un chemin critique vers la protection des civils »:*

La Force conjointe et les armées du Sahel ont à développer une approche stratégique interne pour comprendre l'impact de leur présence et de leurs opérations sur les populations civiles et comment l'améliorer. Les leçons tirées d'autres expériences suggèrent :

* Pour que les forces de défense et de sécurité se dotent d'un mécanisme ou d'une unité permettant d'identifier, de surveiller et d'analyser les dommages causés aux civils par l'analyse des tendances et la compréhension des causes et des facteurs des incidents, afin de prévenir et de répondre aux victimes civiles.
* La prévention et la réponse impliquent pour la Force de: 1. développer, réviser ou mettre à jour les règles et procédures relatives aux opérations et à leur planification; 2. améliorer son engagement auprès des communautés de sa zone d'opérations, sans les mettre en danger; 3. développer une approche de communication stratégique, transparente, proactive et réactive, qui place la PoC au centre et qui utilise à la fois les canaux traditionnels et modernes; et enfin, 4. procéder à des réparations unilatérales pour les dommages sous forme de reconnaissance, de restitution, d'indemnisation dans un esprit de compassion, d'empathie et de justice humaine.

Ce genre d'efforts des gouvernements, des forces de défense et de sécurité et des partenaires qui les soutiennent feront de la protection des civils sahéliens un rêve réalisable.

* **Général Mohamed Znagui Sid'Ahmed Ely**, **Secrétariat exécutif du G5 Sahel – Expert Défense et Sécurité :** *“La Protection des Civils en tant que priorité fondamentale du G5 Sahel inscrite dans ses documents stratégiques clés » :*
	+ Le Concept d’opérations (CONOPS);
	+ La Stratégie de Développement et de Sécurité (comprenant 4 axes : défense et sécurité, gouvernance, infrastructures, développement humain et résilience)
	+ Le Cadre d'actions prioritaires intégrées qui inclut dans son axe Défense et Sécurité la Protection des civils
	+ Une stratégie régionale de Protection des civils en cours d'élaboration
* **M. Mostapha Mouzouni** – **UNODC, Expert en application de la Loi et en justice pénale :** « La contribution de UNODC à la sécurité humaine au Sahel central sous l’égide du G5 Sahel - Réconcilier sécurité, développement et action humanitaire » à travers :
* le partage d’informations ;
* la prévention ;
* les sanctions ;
* le développement des projets en ligne avec le Cadre du Programme d'investissement prioritaire du G5 Sahel.
* **Professeur Khalid Ikhiri, Président de la Commission Nationale des Droits de l’Homme du Niger** : *« La perspective des communautés touchées par la crise au Sahel central, leur cri de cœur et les réponses des institutions des droits de l'homme: voie à suivre» :*
* Le devoir de protéger est une obligation internationale des États et une conditionnalité pour le succès des opérations militaires contre le terrorisme. Cette obligation de protéger est actuellement remise en cause par de nombreux facteurs :
	+ Faibles capacités opérationnelles des institutions étatiques et des forces de sécurité
	+ Manque de ressources et mauvaise gestion des ressources disponibles ;
	+ Mauvaise communication et manque de confiance entre les forces de sécurité et de défense et la population ;
	+ Manque de réactivité ou réponse tardive des forces de sécurité malgré les signaux d'alerte / alertes précoces et les appels à intervenir ;
	+ Réticence de la population à partager l'information (renseignement);
* Néanmoins, la bonne nouvelle est qu'il existe des solutions à toutes ces lacunes qui, si elles étaient appliquées, transformeraient en réalité le rêve d'une région du Sahel pacifique, sûre et prospère.
* **Bertin Bationo, Conseiller juridique de la Force conjointe du G5 Sahel** : *« Efforts de la Force conjointe du G5 Sahel pour rendre opérationnel la Protection des civils par des mesures juridiques, stratégiques et opérationnelles» :*
* Au niveau stratégique, la mise en œuvre d'actions civilo-militaires pour générer et renforcer la confiance entre les communautés locales et les Forces de Défense et de Sécurité, la mise en place et l'opérationnalisation du MISAD ou CITAC ;
* Au niveau opérationnel, la protection des civils est assurée par :
* La promulgation et la mise en œuvre de règles d'engagement et de ciblage claires
* L'émission d'ordres opérationnels conformes aux principes du PoC; et
* La Judiciarisation des opérations militaires à travers l'opérationnalisation de la composante Police
* Défis :
	+ Distinction entre civils et combattants par les militaires au niveau tactique dans un contexte de guerre asymétrique ;
	+ Ressources limitées.

**Détails :**

**Date et heure :** 12 octobre, 11h00-13h00 (New York), 15h00-17h00 (Bamako), 17h00-19h00 (Bruxelles)

**Registrez-vous en avance :** https://zoom.us/meeting/register/tJMqf-ytrjsiEtAjaC6eroOkbI2wWaXNTkAx

**Après votre inscription, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant des informations sur la participation à la réunion,**

**OU,**

**Lien direct:** <https://zoom.us/j/97785500884?pwd=M2RNck5mRjZuQVZSbUQ0Y0ZYNFEyUT09> (Meeting ID: 977 8550 0884 \ Passcode: 5sQzNJ)

**Langues :** français, anglais (pas d'interprétation disponible)

**Contact**: cristina.origone@un.org